



POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO

Politique de tolérance zéro à l'égard des Entrepreneurs Indépendants Amway pratiquant sans autorisation leur activité sur des marchés non ouverts

Important ! Les Entrepreneurs Indépendants Amway désireux d'étendre leur activité commerciale au niveau international n'ont pas le droit d'exercer leur activité sur les marchés où Amway ne s'est pas encore implantée. Toute activité illicite peut sérieusement compromettre leur carrière actuelle et à venir.

Amway est actuellement implantée sur les marchés suivants :

Açores, Afrique du Sud, Allemagne, Anguilla, Antigua, Antilles Françaises (Martinique, Guadeloupe), Antilles Néerlandaises (Aruba, Bonaire, Curaçao, Saint-Martin, Saba, Saint-Eustache), Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Barbuda, Belgique, Bermudes, Botswana, Brésil, Brunei, Canada, Îles Canaries, Îles Caïmans, Îles Wake, Chili, Colombie, Corée, Costa Rica, Croatie, Danemark, Dominique, Espagne, États Fédérés de Micronésie (Îles Mariannes, Îles Marshall et Îles Carolines), États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Grenade, Guam, Guatemala, Guernesey, Guyane française, Haïti, Honduras, Hong Kong, Hongrie, Îles anglo-normandes, Îles Palau, Îles Turques, Îles Vierges Britanniques, Îles Vierges Américaines, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Jersey, Macao, Madère, Malaisie, Mexique, Montserrat, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Porto Rico, République Dominicaine, République d'Irlande, République Populaire de Chine*, République Tchèque, Réunion, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Salvador, Samoa, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Suède, Suisse, Taïwan (République de Chine), Thaïlande, Trinité et Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela et Vietnam.

* La vente directe n'est pas autorisée pour le moment en Chine. Amway y distribue ses produits depuis 1998 sous une licence spéciale lui permettant de les vendre par le biais de représentants commerciaux dans des magasins.

Nous invitons les Entrepreneurs Indépendants Amway à prendre contact avec Amway France afin de s'assurer que les informations dont ils disposent sur les procédures de parrainage international sont à jour. Par ailleurs, les Entrepreneurs Indépendants Amway doivent bien connaître et respecter les lois et règlements en vigueur sur chaque marché ainsi que les habitudes sociales et culturelles qui y ont cours.

AMWAY A MIS AU POINT UNE POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO INTERDISANT TOUTE ACTIVITÉ DE LA PART DES ENTREPRENEURS INDÉPENDANTS AMWAY SUR DES MARCHÉS NON ENCORE OUVERTS OFFICIELLEMENT.

Le terme « pratiquer une activité » regroupe toutes les actions ayant pour but de promouvoir ou de bâtir une activité Amway. Les Entrepreneurs Indépendants Amway ne sont pas autorisés à se rendre dans les pays où Amway ne possède pas encore de filiale dans le but de présenter l'activité commerciale Amway, que ce soit à une ou plusieurs personnes intéressées. L'organisation de réunions dans ces pays (même de rencontres en tête-à-tête) est interdite avant que la date d'ouverture de la filiale et l'objectif de cette ouverture n'aient été annoncés par Amway.

Les sites Internet mis au point par des Entrepreneurs Indépendants Amway promouvant un marché qui n'est pas encore ouvert sont également considérés comme inappropriés.

Il ne convient pas de présenter l'activité commerciale Amway à une personne qui n'est pas Entrepreneur Indépendant Amway, puis de l'encourager à retourner dans son pays afin de générer de l'intérêt pour cette activité auprès d'autres personnes avant que le marché soit vraiment ouvert. Ceci serait une violation de l'esprit de cette Politique de Tolérance Zéro.

Lorsque Amway s'implante officiellement sur un nouveau marché, elle en informe habituellement ses Entrepreneurs Indépendants Amway par le biais de publications internes et officielles. Y figurent la date de mise en activité de la nouvelle filiale, les activités autorisées avant l'ouverture du marché, ainsi que toute autre indication permettant aux Entrepreneurs Indépendants Amway de participer activement au développement du nouveau marché. Tant qu'Amway n'a pas ouvert un marché, aucune activité d'Entrepreneur Indépendant Amway n'y est autorisée.

Aucune communication dans les médias à propos de l'action du service de relations publiques d'Amway ou de publication officielle prescrite par la loi pour l'ouverture d'un nouveau marché ne devra être interprétée comme l'annonce officielle de la volonté d'Amway d'ouvrir un nouveau marché.

ACTIVITÉS INTERDITES EN PERMANENCE

Vous trouverez ci-dessous une liste des activités/pratiques soumises à la Politique de Tolérance Zéro, que ces activités se tiennent sur un marché non-ouvert ou sur un marché qui a été officiellement ouvert par Amway. Si Amway apprend, par des plaintes dignes de foi, que les directives de la Politique de Tolérance Zéro n'ont pas été respectées, elle se réserve le droit de prendre des mesures ou des sanctions immédiates à l'égard des Entrepreneurs Indépendants Amway concernés ou de refuser une demande d'adhésion dans le nouveau marché.

1. Les Entrepreneurs Indépendants Amway ne peuvent demander à d'autres Entrepreneurs Indépendants Amway n'appartenant pas à leur ligne de parrainage ou à leur groupe personnel de s'engager à recruter ou faire signer une demande d'adhésion à de potentiels Entrepreneurs Indépendants Amway sur un nouveau marché. Un tel comportement serait une violation directe des Principes commerciaux Amway et du contrat liant Amway à ses Entrepreneurs Indépendants Amway. Amway encourage les Entrepreneurs Indépendants Amway à ne pas quitter leur ligne de parrainage d'origine lorsqu'ils déposent une demande d'adhésion pour un nouveau marché.
2. Il est interdit d'importer, d'utiliser ou de vendre tout document, tout support audio-visuel ou tout autre matériel de formation et d'information produit de manière privée (cela couvre aussi l'utilisation de sites Internet, d'e-mails et d'autres supports électroniques de publicité ou de communication) relatif à l'activité Amway dont Amway n'a pas au préalable autorisé l'utilisation sur un marché spécifique. Que ce matériel ait été autorisé pour UN marché ne signifie pas automatiquement qu'il puisse être utilisé sur TOUS les marchés, particulièrement en ce qui concerne les marchés qui viennent d'être ouverts par Amway ou ceux qui ne le sont pas encore.
3. Il est strictement interdit, pour toute raison autre que pour un usage personnel, d'importer des produits Amway dans d'autres marchés, de les vendre, d'en faire la présentation ou de les exposer. Un Entrepreneur Indépendant Amway important des produits et du matériel promotionnel sans avoir les autorisations requises s'expose, ainsi qu'Amway, à payer une amende importante ou à faire l'objet d'autres sanctions (confiscation du matériel et des produits, emprisonnement...). De plus, ces importations pourraient sérieusement nuire à la réputation d'Amway et de ses marques et compromettre ses chances de s'implanter sur un nouveau marché ou d'offrir la gamme complète de ses produits à l'avenir.
4. Il est interdit de faire de la publicité, sous quelque forme que ce soit, pour contacter de futurs Entrepreneurs Indépendants Amway, que ce soit sur le marché d'origine ou sur le nouveau marché. Cette interdiction est valable pour les prospectus, les panneaux d'affichage, la distribution abusive de cartes de visite, la publication de dates de réunion et la recherche de couverture médiatique. Les Entrepreneurs Indépendants Amway n'ont pas le droit de faire de « prospection aveugle » en utilisant des annuaires téléphoniques, des listes professionnelles de membres de sociétés, etc. Les Entrepreneurs Indépendants Amway ne doivent en aucun cas se servir de méthodes de communication de masse telles que le spamming (envoi d'e-mails non sollicités), utiliser les canaux de commercialisation télévisés, ou encore se servir des réseaux informatiques, afin de faire de la publicité pour l'activité commerciale Amway.
5. Les Entrepreneurs Indépendants Amway ne devront jamais ni affirmer ni laisser entendre qu'ils sont employés par la société Amway ou d'autres sociétés affiliées, ou qu'ils en sont les représentants, ni déclarer qu'ils sont les représentants exclusifs d'Amway dans un pays particulier.
6. Toute « pré-demande d'adhésion » produite par un Entrepreneur Indépendant Amway ou tout autre document visant à engager en apparence un Entrepreneur Indépendant Amway potentiel à rejoindre une ligne particulière de parrainage sont interdits. Les formulaires destinés à une utilisation interne par un Entrepreneur Indépendant Amway afin de collecter des informations sur de potentiels Entrepreneurs Indépendants Amway ne doivent JAMAIS être utilisés comme « pré-demande d'adhésion » et n'ont aucune valeur juridique. Il n'est pas permis de faire signer ces formulaires par d'éventuels nouveaux Entrepreneurs Indépendants Amway et il ne doit pas être remis de copie de ce document au prospect. L'utilisation de tels formulaires ne doit à aucun moment donner l'impression au prospect qu'il s'engage de quelque façon que ce soit.
7. Il n'est pas permis d'inviter des Entrepreneurs Indépendants Amway potentiels qui résident dans des pays dans lesquels Amway n'a pas encore ouvert de filiale à des réunions organisées par des Entrepreneurs Indépendants Amway ou par la société. Cela est valable pour les réunions se tenant tant sur les marchés non-ouverts que sur ceux où il y a une filiale Amway.
8. Il n'est pas permis de présenter le Plan de Vente et de Marketing Amway ni d'importer ou de vendre des produits fabriqués ou distribués par Amway sur un marché non-ouvert.

MESURES APPLIQUÉES EN CAS D'ACTIVITÉ NON-AUTORISÉE SUR DES MARCHÉS NON-OUVERTS

En cas d'activité non-autorisée sur des marchés non-ouverts, Amway se réserve le droit de prendre les mesures qu'elle juge appropriées. Ces actions correctives peuvent aller de la remise à niveau du groupe concerné, au refus de traiter/accepter une demande d'adhésion sur le nouveau marché ou à la suspension ou la résiliation du contrat de l'Entrepreneur Indépendant Amway n'ayant pas respecté cette directive. Il est possible que ces actions correctives influent négativement sur les commissions annuelles du contrevenant, ses reconnaissances et les autres récompenses auxquelles il pourrait prétendre, telles que le programme de motivation commerciale SIP, les récompenses ou les points F.A.A.

1. Les plaintes concernant les activités illicites doivent être déposées par écrit auprès d'Amway France, où elles seront examinées et traitées au cas par cas. Amway peut, à sa convenance, donner suite à ces plaintes afin d'en établir le bien-fondé et de prendre des mesures en conséquence.
2. Les sanctions sont à la discrétion d'Amway et peuvent aller jusqu'à la suspension ou la résiliation du contrat d'Entrepreneur Indépendant Amway. Amway peut refuser de décerner les récompenses et les reconnaissances résultant d'une activité commerciale pratiquée de manière illicite sur un marché qui n'est pas encore ouvert. Amway peut refuser à un Entrepreneur Indépendant Amway pratiquant son commerce de façon illégale une demande d'adhésion sur un nouveau marché.
3. Dans le cas où Amway décide de résilier le contrat d'un Entrepreneur Indépendant Amway, celui-ci a le droit de faire appel, dans le cadre des Principes commerciaux ou de différentes directives valables pour tout commerce Amway ou toute filiale Amway.
4. Les Entrepreneurs Indépendants Amway qualifiés Platine sont tenus de faire en sorte que les Entrepreneurs Indépendants Amway de leur groupe pratiquant leur activité Amway au niveau international aient bien saisi le sens de cette Politique de Tolérance Zéro. Chaque Entrepreneur Indépendant Amway a le devoir de s'y conformer.
5. Amway peut exiger des Entrepreneurs Indépendants Amway ayant transgressé ces règles qu'ils fournissent une liste complète des noms et adresses de toutes les personnes qu'ils ont sollicitées ou contactées et considérées par eux comme prospects dans le cadre d'une activité non-autorisée.